MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



AVIS PUBLIC



ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 115-02-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICPALES POUR L'ANNÉE 2025

Veuillez prendre avis que le 3 février 2025 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 115-02-2025.

Le règlement N° 115-02-2025 a pour objet de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier de l'année 2025.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Sergey Golikov Directeur général, greffier-trésorier